ACADÉMIE
DE POITIERS
Liberté
Égalité
Fraternité

Baccalauréats général et technologique
Session 2026
Candidats individuels ou Cned libre de la classe de première
Inscription aux épreuves anticipées et aux enseignements obligatoires et optionnels

Rectorat de l'académie de Poitiers
Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Vienne
Division des examens et concours
Bureau des examens de l'enseignement général et technologique

DEC 2

Affaire suivie par
Christèle Aubert
responsable du bureau
05 16 52 64 23
responsable.exagt@ac-poitiers.fr

Baccalauréats général et technologique
ea.bacgt@ac-poitiers.fr
Martine Galin
05 16 52 64 27
Romain Asensio
05 16 52 64 24

Rectorat de l'académie de Poitiers
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 POITIERS CEDEX

Date : le 30 septembre 2025

Destinataires

- candidats individuels
- candidats inscrits au Cned (inscription libre)

Sommaire

A/ Dates des inscriptions et adresse de connexion
B/ Modalités d'inscription
C/ Aménagements d'épreuves destinés aux candidats présentant un handicap
D/ Informations réglementaires
E/ Textes de référence

Annexes

- Arrêté académique du 30 septembre 2025 portant ouverture du registre des inscriptions
- Guide candidat Cyclades
- Tableaux récapitulatifs des épreuves du baccalauréat général
- Tableaux récapitulatifs des épreuves du baccalauréat technologique par série

Site ministériel de référence : Eduscol

https://eduscol.education.fr / rubrique « scolarité de l'élève et diplômes »

La présente circulaire précise les modalités retenues pour l'inscription des candidats individuels aux épreuves anticipées de français (écrit et oral) et de mathématiques et aux enseignements obligatoires et optionnels de la session 2026, au titre de la session 2027 des baccalauréats général et technologique.

A/ DATES DES INSCRIPTIONS ET ADRESSE DE CONNEXION

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 3 novembre 2025 – 9h00 au vendredi 21 novembre 2025 – 18h00.

Elles s'effectuent dans l'application Cyclades accessible via le site internet de l'académie de Poitiers à l'adresse suivante : https://candidat.examens-concours.gouv.fr/

Cet accès vous permet de créer un compte utilisateur sur l'application Cyclades. Une adresse mail valide vous sera demandée obligatoirement pour confirmer la création de votre compte candidat. Vous trouverez la procédure sur le **guide candidat** joint en annexe ou disponible en version Web à l'adresse ci-dessous :

https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/SANS/BGT/co/GPS_Gerer_ses_inscriptions.html

B/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous procéderez à votre inscription aux épreuves anticipées (français écrit et français oral et mathématiques) et à l'épreuve ponctuelle de l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première. Si vous le souhaitez, vous aurez aussi la possibilité de vous inscrire à des épreuves ponctuelles pour les enseignements optionnels de votre choix (facultatif).

Choisissez bien votre statut d'inscription. En cas de doute, contactez le rectorat.

Vous êtes	Votre situation	Vous choisissez
Candidat individuel ou inscrit au Cned par matière ou en classe complète à inscription libre	Vous habitez en Charente	INDIVIDUELS 16 - ANGOULEME
	Vous habitez en Charente-Maritime	INDIVIDUELS 17 – LA ROCHELLE
	Vous habitez dans les Deux-Sèvres	INDIVIDUELS 79 - NIORT
	Vous habitez dans la Vienne	INDIVIDUELS 86 - POITIERS

⚠ **IMPORTANT** : Vous devez choisir entre deux modes de passation pour vos évaluations ponctuelles :

↳ **Présentation aux évaluations ponctuelles à la fin du cycle terminal** : dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal (classe de première et classe de terminale) en histoire-géographie, en langue vivante A, en langue vivante B, en enseignement scientifique (pour la voie générale) et en mathématiques (pour la voie technologique), en enseignement moral et civique et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ;

↳ **Présentation aux évaluations ponctuelles en fin de chaque année du cycle terminal**, afin d'être successivement évalué en fin de classe de première sur le programme, ou le programme limitatif prévu par un texte, de classe de première en histoire-géographie, en langue vivante A, en langue vivante B, en enseignement scientifique (pour la voie générale) et en mathématiques (pour la voie technologique), en enseignement moral et civique et sur le programme de la classe de première dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première, puis en fin de classe de terminale sur le programme, ou le programme limitatif prévu par le texte, de la classe de terminale dans ces mêmes enseignements, à l'exception de l'enseignement suivi uniquement en classe de première.

Vous devrez formuler votre choix entre ces deux modalités d'organisation au moment de votre inscription à l'examen. **Ce choix est définitif** une fois que l'inscription à l'examen est close.

⚠ **Vous devez vérifier et valider en ligne votre inscription**.

Notez vos identifiants et mot de passe : ils vous permettront d'accéder à votre compte candidat Cyclades.

Les pièces justificatives[1] seront à déverser dans Cyclades **au plus tard le vendredi 28 novembre 2025,** sous peine d'annulation d'inscription.

[1] Les pièces justificatives requises sont précisées dans la rubrique « Mes documents » dans votre espace Cyclades

C/ AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DESTINÉS AUX CANDIDATS PRÉSENTANT UN HANDICAP

La note de service relative aux modalités de constitution et de transmission des dossiers de demande d'aménagements d'épreuves pour les examens de la session 2026 est accessible sur le site internet de l'académie de Poitiers, à l'adresse :

https://www.ac-poitiers.fr/mesures-destinees-aux-candidats-en-situation-de-handicap-121802

D/ INFORMATIONS RÈGLEMENTAIRES

Vous trouverez sur le site académique les tableaux récapitulatifs des épreuves des baccalauréats général et technologique (dans le cadre de la réforme du bac 2021). Vous pouvez également consulter le site ministériel Eduscol à l'adresse : https://eduscol.education.fr

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les conditions et modalités d'inscription, vous pouvez contacter le service des baccalauréats général et technologique du rectorat de l'académie de Poitiers soit par téléphone au 05 16 52 64 27 / 64 24 soit par mail à l'adresse ea.bacgt@ac-poitiers.fr.

E/ TEXTES DE REFERENCE

• Code de l'éducation, et notamment les articles D334-15, D334-17, D334-19 pour le baccalauréat général et les articles D336-15, D336-16, D336-18 pour le baccalauréat technologique ;

• Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux épreuves anticipées du baccalauréat général et du baccalauréat technologique ;

• Arrêtés du 16 juillet 2018 modifiés relatifs aux épreuves du baccalauréat général et aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session 2021 ;

• Arrêté du 16 juillet 2018 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique ;

• Notes de service du 25 août 2025 publiées au BOEN du 28 août 2025 :

- NDS relative au projet d'évaluation au lycée général et technologique
- NDS relative aux règles applicables aux situations particulières d'inscription aux baccalauréats général et technologique : passation des épreuves, dispenses, conservation des notes
- NDS relative aux modalités d'évaluation des enseignements relevant du contrôle continu pour les candidats dits « individuels »

• Décret n° 2015-1051 du 25 août 2015, précisant les dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les élèves en situation de handicap.

• Décret n° 2020-1523 du 4 décembre 2020 portant diverses dispositions relatives à l'aménagement des épreuves des examens et concours de l'enseignement scolaire et modifiant le code de l'éducation et le code rural et de la pêche maritime

• Circulaire du 8 décembre 2020, relative à l'organisation de la procédure et aux adaptations et aménagements des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

Pour le recteur et par délégation,
Le chef de la division
des examens et concours,

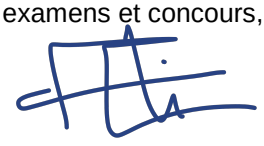

Fabien Emmanuelli